



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs de la date limite du 1er février 2025 – programme de Bourses d'études en arts

Commentaires et données générales

- Le jury a évalué 33 demandes et a octroyé 20 subventions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 60,6 %).
- 13 demandes ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes qui le méritaient.
- Il n'y a eu aucune demande « non recommandée » - toutes les demandes ont obtenu une note élevée et méritaient d'être financés.
- Avant l'évaluation par le jury, 1 demande a été disqualifiée car elle était inadmissible.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande de subvention

- Le jury recommande aux personnes candidates de veiller à ce que leur CV d'artiste soit pertinent et concis et qu'il démontre de l'expérience dans le domaine des arts (qu'elle soit professionnelle ou non, dans le cas du programme de Bourses d'études en arts). Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande d'artsnb](#) pour plus de conseils sur la rédaction d'un CV d'artiste.
- Le jury a apprécié des objectifs de carrière clairs et réalistes qui démontrent les ambitions des personnes candidates et leur compréhension de leur discipline artistique et de leur contexte.
- Le jury a apprécié des exemples d'œuvre de qualité qui démontrent un fort potentiel et sont pertinents aux objectifs de carrière de la personne candidate.
- Le jury encourage les personnes candidates à utiliser la [Trousse d'aide à la production d'une demande d'artsnb](#) pour rédiger leur budget, car de nombreux budgets contenaient des dépenses non admissibles ou étaient confus et peu clairs.

Autres programmes d'artsnb d'intérêt pour les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme

- Pour les personnes candidates qui répondent aux critères d'artiste professionnel.le d'artsnb, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière - Développement professionnel d'artsnb](#).